



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2019**

Nombre de conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	20	23	03

Vote	
A L'unanimité	Pour : 23
	Contre : 00
	Abstention : 00

L'an 2019, le 27 Mars à 09:00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la SALLE DES DELIBERATIONS, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 2^{ème} session ordinaire de l'année. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 21 Mars 2019.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22 Mars 2019.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) – M. Claude MAGLOIRE (1^{er} Adjoint) – Mme Josette OTTO AZINCOURT (2^{ème} Adjointe) – M. Renaud RENIER (3^{ème} adjoint) – Mme Dany MARCIN PLANTIER (4^{ème} Adjointe) – M. Justin RUPAIRE (5^{ème} Adjoint) – Mme Gilberte EUGENIE (6^{ème} Adjointe) – M. Philippe RENIER (7^{ème} Adjoint) – Mme Achille Germaine HATILIP ROCH (8^{ème} Adjointe) – M. Léonard Edwige BARTHEL – M. Claude JERSIER – Mme Ninette SAINTE-LUCE (Arrivée à 13h20) – M. Louis LAROCHELLE – M. Michel CHAIBRIANT – Mme Louisiane DEGLAS – Mme Marie-Agnès SAINT-VAL – Mme Justina FAVORINUS – M. Jean-Philippe NOËL (Arrivé à 11h00) – M. José JULAN – M. Jimmy FAUSTA (Arrivé à 10h35) (20)

REPRÉSENTÉS : Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE (ayant donné procuration à Monsieur Claude MAGLOIRE) – Mme Christelle GILLES (ayant donné procuration à Mme Louisiane DEGLAS) – Mme Laurence LAROCHELLE (ayant donné procuration à Madame Dany MARCIN) (03)

ABSENTS : Mme Lucie LAROCHELLE – M. François EDAU – Mme Annick BARTHEL – M. Jean-Luc LIBER – Mme Chantal MACHARES – Mme Laurence CHRISTOPHE (06)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Madame Marie-Agnès SAINT-VAL a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

Convocation du Conseil Municipal en date du :

21 MARS 2019

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

-de sa réception en PREFECTURE DE BASSE-TERRE le :

24 MAI 2019

-et de sa publication le :

28 MAI 2019

D_20190327_19

AUTORISATION À DONNER AU MAIRE POUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PROGRAMMATION ET DE SUIVI DES DEPLOIEMENTS FttH (Fiber to the Home) FIBRE OPTIQUE JUSQU'A L'ABONNÉ

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Plan France Très Haut Débit ;
- Vu le Schéma Directeur Territorial de l'Aménagement Numérique (SDTAN) ;
- Vu le Réseau d'Initiative Publique (RIP) de la Région Guadeloupe ;



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 27 Mars 2019

.../...

- Vu le Projet de convention de programmation et de suivi des déploiements FttH ;
- **Considérant** que pour respecter les engagements pris auprès du gouvernement et du Conseil Régional de Guadeloupe, concernant l'aménagement numérique des territoires, l'opérateur « Orange » déploie sur fonds propres des infrastructures de réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH) depuis 2015 dans les communes de Basse-Terre, Pointe à Pitre et Petit Bourg. Il a décidé d'intensifier ses investissements sur fonds propres, sans appel à des subventions publiques, dans les communes de (Les Abymes, Baie-Mahault, Le Gosier, Le Moule, Sainte Rose, Le Lamentin, Capesterre-Belle-Eau, Morne à l'Eau, Saint-Claude, Trois Rivières, Goyave, Gourbeyre, Vieux-Fort), ne figurant pas dans le périmètre du Réseau d'Initiative Publique (RIP) de la Région Guadeloupe. Ce nouveau réseau « FTTH » concernera la totalité des logements et locaux professionnels des 13 communes citées d'ici à 2023, soit environ 130 000 prises ;
- **Considérant encore** que pour assurer cet objectif de coordination des initiatives privées et publiques, le Plan France Très Haut Débit prévoit que les engagements des opérateurs et des Collectivités Territoriales soient formalisés par une convention signée entre l'Etat, la Région Guadeloupe, la commune de Trois-Rivières et l'opérateur investisseur «ORANGE»;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 :

D'Autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention de Programmation et de Suivi des Déploiements FttH annexée à la présente délibération.

Article 2 :

De Charger Monsieur le Maire d'exécuter la présente délibération qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre

Préfecture de la Région Guadeloupe

24 MAI 2019

Service Courrier



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance,

Jean-Louis FRANCISQUE